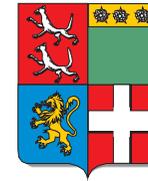


BÉNÉFICE de CHEYLUS



Écartelé, au 1 de gueules à deux lévriers courants d'argent ; au 2 de sinople au chef d'or accompagné de trois roses d'argent ; au 3 d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules ; au 4 de gueules à la croix d'argent.

En Languedoc ; une branche cadette de cette maison de Bénéfice passa dans le comtat d'Avignon, et la branche aînée s'est éteinte dans la maison de Bénéfice, qui possède la terre de Cheylus près de la ville de Privas, en toute justice, haute, moyenne et basse.

La terre et seigneurie de Cheylus, près de la ville de Privas, appartenait, en toute justice, haute, moyenne et basse, à la maison de Cheylus.

- Pons et Raymond de Cheilus rendirent hommage en 1248.

